



AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 2023-2024-2025

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2025

AVIS est donné que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Boisbriand pour l'exercice financier 2025 a été déposé au bureau de la greffière par l'évaluateur municipal le 10 septembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), toute personne qui a un intérêt à cet effet, peut déposer à l'égard du rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1° être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;

2° être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Boisbriand
Bureau de la greffière
940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120
Boisbriand (Québec) J7G 2J7

3° être produite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;

4° être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement sur le tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec (RLRQ c. J-3, r 3.2).

Toute personne intéressée peut consulter le rôle d'évaluation foncière et le sommaire indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, au 940, boulevard de la Grande-Allée, durant les heures régulières de bureau.

Boisbriand, ce 2 octobre 2024.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2024.65